

ACTION URGENTE

ARABIE SAOUDITE. TROIS HOMMES RISQUENT D'ÊTRE EXÉCUTÉS

Trois ressortissants étrangers déclarés coupables d'infractions liées à la drogue risquent d'être exécutés en Arabie saoudite, tandis que ce pays connaît une augmentation du nombre de mises à mort depuis le début de l'année. Deux autres hommes ont été exécutés le 14 février pour des infractions similaires.

Ali Agirdas, un ressortissant turc, **Sheikh Mastan** et **Hamza Abu Bakir**, tous deux indiens, pourraient être exécutés à tout moment pour des infractions liées à la drogue.

Ali Agirdas, 31 ans, a été arrêté le 24 février 2007 à Riyadh pour son implication supposée dans un trafic de drogue ; il a été déclaré coupable et condamné à mort par le tribunal général de la ville le 18 juin 2008. Le Conseil judiciaire suprême, présidé par le roi, examine actuellement le verdict et pourrait l'approuver d'un moment à l'autre. Lors de son interrogatoire, Ali Agirdas n'a pas pu bénéficier de l'assistance d'un avocat ou d'un interprète. Ce n'est que pendant le procès en appel que cet homme a pu être représenté par un avocat.

Sheikh Mastan et Hamza Abu Bakir sont détenus à la prison de Dammam, dans la province de l'Est, en Arabie saoudite. Tous deux ont été interpellés en janvier 2004 pour détention de stupéfiants et condamnés à mort par un tribunal de Dammam en juin 2006. Nous ignorons presque tout concernant leur procès. Nous savons seulement que les peines prononcées à leur encontre semblent avoir été confirmées en appel.

Le sort de ces trois hommes suscite de plus vives inquiétudes depuis que les autorités ont procédé, semble-t-il, à huit exécutions depuis le début de l'année, dont cinq pour des infractions liées à la drogue, notamment les deux mises à mort qui ont eu lieu le 14 février.

Les infractions liées aux stupéfiants n'entrent pas dans la catégorie des « crimes les plus graves » au regard des normes internationales comme les Garanties des Nations unies, aux termes desquelles la peine capitale ne peut être infligée que s'il s'agit « au moins de crimes intentionnels ayant des conséquences fatales ou d'autres conséquences extrêmement graves ».

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :

- exhortez le roi de l'Arabie saoudite à surseoir à l'exécution d'Ali Agirdas, de Sheikh Mastan et de Hamza Abu Bakir ;
- priez-le instamment de commuer les peines prononcées à l'encontre de ces hommes et d'instaurer immédiatement un moratoire sur les exécutions, en vue de l'abolition de la peine capitale en Arabie saoudite ;
- rappelez aux autorités que, dans l'attente d'une abolition totale, elles doivent se conformer aux normes internationales en limitant le recours à la peine de mort aux « crimes les plus graves » et veiller à ce que châtiment ne puisse être infligé qu'à l'issue d'un procès équitable au cours duquel l'accusé bénéficie d'une assistance juridique adaptée.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 28 MARS 2012 À :

Roi de Bahreïn

King Abdullah Bin Abdul Aziz Al Saud
The Custodian of the two Holy Mosques
Office of His Majesty the King

Royal Court, Riyadh, Arabie saoudite

Fax (par l'intermédiaire du ministère de l'Intérieur) : +966 1 403 3125 (merci de vous montrer persévérant)

Formule d'appel : *Your Majesty, / Sire,* (Votre Majesté, dans le corps du texte)

Prince héritier et ministre de l'Intérieur

Prince Naif bin Abdul Aziz Al Saud
Ministry of the Interior, P.O. Box 2933,
Airport Road

Riyadh 11134, Arabie saoudite

Fax : +966 1 403 3125 (merci de vous montrer persévérant)

Formule d'appel : *Your Royal Highness, / Monseigneur,* (Votre Altesse Royale, dans le corps du texte)

Copies à :

Président de la Commission des droits humains

Bandar Mohammed 'Abdullah al-Aiban
Human Rights Commission

P.O. Box 58889, King Fahad Road,
Building No. 373, Riyadh 11515

Arabie saoudite

Courriel : hrc@haq-ksa.org

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ARABIE SAOUDITE. TROIS HOMMES RISQUENT D'ÊTRE EXÉCUTÉS

COMPLÉMENT D'INFORMATIONS

Amnesty International est très inquiète au sujet de la centaine de prisonniers actuellement sous le coup d'une condamnation à mort en Arabie saoudite pour des infractions liées à la drogue. La plupart d'entre eux sont des ressortissants étrangers qui auraient été condamnés à l'issue de procès non conformes aux normes internationales d'équité ; certains semblent n'avoir bénéficié d'aucune assistance juridique.

En Arabie saoudite, des individus vulnérables sont victimes d'inquiétantes pratiques discriminatoires. Nombre des personnes exécutées ces dernières années étaient des étrangers, principalement des travailleurs migrants originaires de pays en développement. À la connaissance d'Amnesty International, les autorités saoudiennes ont procédé à environ 80 exécutions en 2011, contre 27 en 2010, soit presque le triple. Pour 2009, 2008 et 2007, ce nombre était de respectivement 69, 102 et 158, au moins.

L'Arabie saoudite applique la peine de mort pour un large éventail d'infractions. Les procédures judiciaires sont loin de respecter les normes internationales d'équité des procès. Les accusés sont rarement autorisés à être officiellement représentés par un avocat et dans bon nombre de cas, ils ne sont pas informés de l'avancée des poursuites engagées contre eux. Ils peuvent être déclarés coupables uniquement sur la base d'« aveux » obtenus sous la contrainte ou par la tromperie.

Dans un rapport sur la peine capitale en Arabie saoudite publié en 2008, Amnesty International a mis en évidence le recours très fréquent à ce châtiment, ainsi que la proportion particulièrement élevée de ressortissants de pays en développement parmi les personnes exécutées. Pour plus d'informations, voir le document *Arabie saoudite : les exécutions ciblent les étrangers de façon disproportionnée* (MDE 23/027/2008, 14 octobre 2008, <http://www.amnesty.org/fr/news-and-updates/report/saudi-arabia-executions-disproportionately-target-foreign-nationals-20081>).

Ali Agirdas, Sheikh Mastan et Hamza Abu Bakir ont déjà fait l'objet d'Actions urgentes : l'AU 302/09 pour le premier (<http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE23/033/2009/fr>) et l'AU 309/07 pour les deux autres (<http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE23/047/2008/fr>).

Noms : Ali Agirdas, Sheikh Mastan et Hamza Abu Bakir
Genre : hommes

AU 50/12, MDE 23/003/2012, 15 février 2012

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

